

AFFAIRE N° 14 - Aménagement du chemin du Cimetière à Saint-François - Demande de prorogation de délai.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 25 juin 1974, Monsieur le Gérant de l'Entreprise OULIA-FORT titulaire du marché des travaux d'aménagement du Chemin du Cimetière à Saint-François me demande de proroger de DEUX MOIS (2) le délai prévu au marché en raison des difficultés rencontrées en cours des travaux (pose et déplacement de canalisations d'eau).

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture, Maître d'Oeuvre, consulté à cet effet, a émis pour sa part un avis favorable.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs d'accorder à l'entreprise OULIA-FORT une prorogation de délai de DEUX MOIS (2).

Le délai initial du marché passe de 8 à 10 mois.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. FERRERE - Je suis allé sur les lieux avec l'ingénieur communal et l'ingénieur de la DDA. Ils m'avaient promis de faire un caniveau. Ils ont fait un petit trottoir. Vous pouvez venir vérifier.

LE MAIRE - Monsieur VINCENSINI est là. Prenez un rendez-vous avec lui. Il montera sur les lieux avec vous.

Mesdames et Messieurs, je mets le rapport ci-dessus aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé
M. Denis le 7 Oct. 74
P. le Préfet
Secrétaire Général
J. P. Proust
Copie certifiée conforme
à Dr. des Aff. Financières
R. Perryn